

**PRIMAUTE DES DROITS OU COHESION SOCIALE.  
LES LIMITES DU MULTICULTURALISME CANADIEN 1971-1999\***

Publié dans

Michel Wieviorka et Jocelyne Ohana (dir.) (2001), *La différence culturelle. Une reformulation des débats. Colloque de Cerisy*. Paris, Balland. Pp. 414-427.

*Denise Helly*

L'Etat canadien est établi par l'Acte de la Confédération de l'Amérique du Nord en 1867. Ses fondateurs, des descendants de colons britanniques et français, veulent conserver leurs liens avec l'Empire britannique, créer un marché intérieur, endiguer toute démocratie de type américain et établir un système politique centralisé intégrant les régions conquises de l'Atlantique au Pacifique, dont les territoires autochtones<sup>1</sup>. Mais l'opposition des élites provinciales, la reconnaissance depuis 1763 et surtout 1774 de la spécificité française, le poids de la tradition britannique considérant le Roi comme le dépositaire des pouvoirs locaux, les obligent à un compromis : un système fédéral mais très centralisé. Les provinces sont nanties de pouvoirs et de législatures et deux assemblées nationales sont établies : le Sénat, non élu, pour représenter les intérêts des provinces, et la Chambre des Communes, élue par les "citoyens" de l'époque, les hommes blancs<sup>2</sup>. Les droits particuliers des francophones sont entérinés ; au niveau fédéral et de la province du Québec, l'anglais et le français se voient accorder un statut égal dans les assemblées et les cours de justice, et l'autonomie des institutions catholiques est maintenue.

Cet Etat semi-colonial, assujéti à Londres, n'octroie pas le statut de citoyen, ne détient de juridiction qu'en matière intérieure et ses lois, fédérales ou provinciales, sont soumises à sanction royale. Sa création ne donne lieu ni à un discours sur la formation d'une collectivité politique canadienne reposant sur la souveraineté populaire, ni à l'appel à la lutte contre une tutelle étrangère<sup>3</sup>. Le nouvel Etat est plutôt présenté comme le fruit d'une négociation entre deux peuples, canadien-anglais et canadien-français, dispersés sur l'ensemble du territoire ; certaines spécificités de celui autrefois conquis, francophone et catholique, sont respectées. Les Autochtones, les esclaves ou affranchis fuyant les Etats-Unis, les immigrants arrivant en nombre à partir des années 1870 sont exclus du partage à l'origine du pays et de son mythe fondateur de 1867. De surcroît, la hiérarchie socio-économique, fort inégalitaire, et de nombreuses mesures institutionnalisant les racismes anti-noir et anti-asiatique renforcent sans cesse la division de la société.

---

1. S. B. Ryerson, *Capitalisme et confédération. Aux sources du conflit Québec-Canada*, Montréal, Parti Pris, 1978.

2. Le cens, comme condition d'accès aux droits politiques est aboli au niveau fédéral par la Loi concernant l'élection à la Chambre des communes de 1874 et au Québec par la Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative du Québec de 1895. Les femmes obtinrent le droit de vote au niveau fédéral en 1918.

3. Gilles Bourque, Jules Duchastel, *L'identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996 ; "Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : le Canada et le Québec", in Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000.

A partir du statut de Westminster de 1931, une progressive décolonisation de l'Etat canadien est opérée, il cesse d'être assujéti au pouvoir londonien pour modifier sa Constitution.

\* Je remercie la Direction du Multiculturalisme, du ministère du Patrimoine Canadien, pour la subvention accordée à la recherche dont les principaux résultats sont exposés dans ce texte.

L'assurance-chômage est mise en place en 1940, la citoyenneté est octroyée aux descendants de colons et d'immigrés blancs en 1946, en même temps que l'autonomie diplomatique est reconnue ; un système de pension-vieillesse est créé en 1951 et 1964, la citoyenneté est étendue aux minorités noires et asiatiques en 1948, aux Inuit en 1950 et aux Amérindiens à statut en 1960, etc. Ainsi, l'Etat canadien se consolide après-guerre au nom du caractère universaliste de la citoyenneté et du respect des droits individuels, et il tente d'instaurer une relation directe entre lui et les citoyens. Cette consolidation alimente par son discours sur l'égalité des droits les réclamations montantes des Amérindiens, des francophones et des immigrés ethnicisés qui contestent leur statut socio-économique inférieur.

Dans les années 1950-1960, la société canadienne demeure extrêmement divisée selon des lignes culturelles. Statuts socio-économiques et pouvoir politique se trouvent répartis selon une hiérarchie nette qui place des individus d'ascendance anglaise et écossaise et, en moindre proportion, française, au haut de l'échelle sociale et dans les organes décisionnels majeurs du pays. Par contre, la majeure partie des descendants des colons français, des émigrés d'Irlande et d'autres pays composent la population laborieuse, et les Autochtones sont totalement omis des scènes économique et politique. Le vocabulaire d'alors illustre cette division socio-culturelle entre " Premières Nations " (Amérindiens et Inuits), Canadiens français, Canadiens anglais, " néo-Canadiens " (émigrés d'autres origines et leurs descendants). A partir des années 1960, le terme " Québécois " marque une demande d'autonomie régionale accrue, voire la dissidence indépendantiste de Canadiens français du Québec.

Le gouvernement canadien se trouve confronté alors à deux formes cumulées de pluralité culturelle. D'une part, les émigrés en provenance de l'Europe de l'Est, du Sud et du Nord, depuis les années 1870, forment des communautés ethniques fortement structurées, définissant des marchés du travail et des milieux de vie particuliers, et animant des institutions (associations d'entraide et culturelles, églises, petites entreprises, quartiers ou zones d'établissement, écoles de langue du soir). D'autre part, se distinguant par leur structuration particulière et leur implantation territoriale historique, les minorités nationales franco-québécoise et autochtones constituent des " nations ". La minorité franco-québécoise notamment dispose d'institutions religieuses, scolaires, politiques et économiques propres.

Pour renforcer la dynamique d'une citoyenneté canadienne rassembleuse et contrer la montée des demandes nationalitaires et ethniques, le gouvernement libéral, en 1967, démocratise la politique d'immigration et élargit le système de parrainage offert aux immigrés et citoyens canadiens. Dans l'esprit de l'Etat-providence qui compense les handicaps sociaux par des droits catégoriels, il instaure des programmes d'action positive destinés à faciliter l'emploi des francophones dans la fonction publique fédérale. Il déclare l'Etat canadien bilingue. Il propose en 1969 l'abolition des réserves amérindiennes et l'intégration pleine et entière des Amérindiens comme citoyens canadiens. Mais ces lignes d'action n'ont qu'une efficacité réduite, sinon nulle, sur les demandes nationalitaires. Les instances amérindiennes refusent leur intégration comme citoyens à part entière au nom de la reproduction de leur vie communautaire et demandent leur autonomie de gouvernement. La question de l'accroissement des pouvoirs québécois persiste ; un parti souverainiste est fondé à la fin des

années 1960 et un mouvement de lutte armée entre en action en 1970. Enfin, des élites ethniques d'ascendance immigrée, notamment ukrainienne, contestent la notion de deux peuples fondateurs et demandent que les populations immigrées depuis la fin du XIXe siècle soient reconnues comme des co-fondateurs du Canada, des co-partenaires, dont le respect et la reproduction des cultures et des langues doivent être protégés par la loi.

Face à ces contestations croissantes, le gouvernement introduit en 1971 la politique du multiculturalisme en vue d'assurer la représentation d'une société canadienne composée d'*individus* d'histoires différentes et de statut égal. Il tente de renforcer la construction d'un lien direct entre l'Etat central et les individus au nom de l'égalité des droits, dont la liberté culturelle n'est qu'un aspect, et surtout il s'efforce de n'accorder à la différence culturelle qu'un sens privé en réduisant les significations sociales et politiques. Le multiculturalisme canadien n'est qu'une facette d'une visée plus large, l'unification de la représentation de la société canadienne et la construction d'une allégeance étatique individuelle plaçant en statut second toute allégeance communautaire. Il met certes particulièrement en avant un discours et des programmes en faveur des immigrés et de leurs descendants, mais cet aspect ne saurait être dissocié du contexte politique canadien et de la mise en œuvre d'une transformation de l'image et de la dynamique de la société que complètent d'autres interventions politiques, à commencer par l'adoption de la Charte des droits et des libertés de la personne placée en préambule de la Constitution de 1982.

## LA POLITIQUE DU MULTICULTURALISME

Au Canada, le multiculturalisme érige donc la diversité socio-culturelle de la société civile en emblème de l'Etat et veut promouvoir l'égalité des droits, le respect des libertés fondamentales et la participation politique des individus quelles que soient leur histoire et leur culture. P. E. Trudeau, Premier ministre en 1971, indique nettement qu'il s'agit de briser toute hiérarchie sociale et politique basée sur une différence culturelle<sup>4</sup> :

*Nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de la société canadienne. Tous les groupes ethniques ont le droit de préserver et d'enrichir la culture et les valeurs qui leur sont propres. En disant que nous avons deux langues officielles, nous ne disons pas que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture particulière n'est plus officielle qu'une autre. Les objectifs sont de protéger les libertés fondamentales, de développer l'identité canadienne, d'élargir la participation des citoyens, de renforcer l'unité canadienne et d'encourager la diversité culturelle<sup>5</sup>.*

Dans la politique du multiculturalisme, le respect des libertés fondamentales (*human rights*) participe d'un discours s'opposant à toutes les formes de discrimination relevant de la culture (racisme, ethnicisme, sexisme, ethno-nationalisme, sectarisme religieux) ; l'interdiction de ces discriminations par la Charte des droits de 1982 et l'adoption en 1986 de programmes

---

4. Jean Burnet voit dans la thèse de la mosaïque canadienne comme fondement de l'identité nationale, la manière dont une société menacée par l'influence des Etats-Unis, terroir du *melting pot*, a cherché à se démarquer (cf. "Multiculturalism : The Second Decade", communication présentée au séminaire de l'Association nordique d'études canadiennes, Aarhus, Danemark, 1989). Elle parle de la perte de pouvoir et de prestige internationaux de la Grande-Bretagne et de la faible légitimité de la thèse de l'assimilation à la majorité britannique (*anglo-conformity*) qui s'ensuivit (cf. "The Policy of Multiculturalism Within a Bilingual Framework : An Interpretation", in A. Wolfgang (ed.), *Education and Immigrants Students*, Toronto, OISE, 1975, p. 205-214).

5. Cité par Freda Hawkins (traduit par nous), *Critical Years in Immigration : Canada and Australia Compared*, Montréal, McGill-Queens University Press, 1989, p. 220.

d'action positive promouvant l'emploi dans les secteurs privé et public de personnes "racialisées"<sup>6</sup> amplifieront cette vocation de l'Etat. Par la suite, des programmes seront mis en place en vue d'éliminer les barrières à la participation de tous les Canadiens à l'ensemble des institutions ; une série de mesures et d'incitations seront destinées à accroître le recrutement et la visibilité des personnes d'ascendance autre que française ou britannique dans les instances de décision et de contrôle (services sociaux, écoles, universités, médias, police, municipalités). Quant aux objectifs de consolidation de l'unité et de l'identité canadiennes, ils ressortiront toujours de la présentation du multiculturalisme comme d'une politique nationale s'adressant à tout résident canadien quelle que soit son origine et s'imposant à toutes les agences gouvernementales. Ils impliqueront une réduction des résistances et des enfermements ethnocentristes à travers la multiplication des échanges et des contacts entre individus de toutes origines. Des programmes soutiendront financièrement la formation d'ONG multi-ethniques et l'organisation d'événements multi-ethniques. Seront particulièrement soutenues la présentation des traditions des immigrants dans les médias généraux et par les agences nationales, l'aide à la production d'artistes d'ascendance immigrée, la fondation de chaires de recherche, de programmes d'études universitaires et de séries de publication traitant des immigrants et de leurs descendants, l'intégration des artistes d'origine immigrée dans le milieu artistique établi et la formation des personnels des institutions publiques à la différenciation culturelle de leurs clientèles. Réinterprétée, réécrite par des universitaires, l'histoire canadienne deviendra celle d'une mise en valeur du territoire national par des vagues successives de population (Autochtones, Canadiens français au Québec et dans les régions de l'Ouest, Ukrainiens dans le nord de l'Alberta, Loyalistes britanniques émigrant lors de la Révolution américaine dans le sud-est québécois, en Nouvelle Ecosse et en Ontario, Britanniques en Ontario, immigrants d'autres origines établis principalement en zones urbaines). Et l'identité canadienne étant dite forgée par l'histoire de l'établissement de populations successives, sera affirmée fluide, changeante et ouverte, chaque nouveau flux migratoire pouvant la modifier.

L'enracinement d'une forte identité canadienne à travers une politique de respect de la différenciation culturelle repose sur un postulat que P. E. Trudeau exposa dans sa présentation aux Communes en 1971 :

*Une politique du multiculturalisme dans le cadre d'un bilinguisme officiel apparaît au gouvernement le moyen le plus adapté pour assurer la liberté culturelle des Canadiens. Une telle politique devrait permettre d'éliminer les attitudes discriminatoires et les jalousies culturelles. L'unité nationale, si elle doit avoir un sens pour une personne, doit reposer sur une confiance en son identité personnelle, et seule une pareille confiance permet de voir se former le respect des autres et la volonté de partager des idées et des attitudes. Une active politique multiculturaliste aidera à créer cette confiance [...] L'identité canadienne ne sera pas minée par le multiculturalisme. En fait, nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Une politique multiculturaliste est une politique pour tous les Canadiens<sup>7</sup>.*

---

6. Dénommées "minorités visibles" et comprenant les personnes de phénotypes noir, latino-américain, amérindien, inuit, asiatique.

7. Gouvernement du Canada, *Le multiculturalisme et le gouvernement du Canada*, Ottawa, 1971, p. 45, 50 (traduit et souligné par nous).

Ainsi, la confiance d'un individu en sa propre identité est une condition indispensable à son identification à la société, à son respect d'autrui. Les institutions créées par les immigrants (écoles, associations, églises) sont supposées faciliter leur adaptation sociale et culturelle en constituant des milieux familiers où ils retrouvent leurs usages et leurs langues, elles doivent aussi assurer l'ancrage de leur identification comme Canadiens. D'où l'assistance financière aux organisations communautaires<sup>8</sup>, l'aide à la transmission des langues maternelles des immigrants à leurs descendants<sup>9</sup>, la valorisation d'une double allégeance culturelle, au pays d'origine et au Canada, ou la légitimité de la double citoyenneté.

A l'examen de ses objectifs et de ses modes d'intervention, la politique du multiculturalisme vise à renforcer une communauté politique basée sur le respect des libertés fondamentales, sur les droits politiques et sur les droits sociaux octroyés par l'Etat-providence, mais aussi sur la participation aux institutions publiques, sur l'inter-reconnaissance entre individus et entre groupes, et sur la liberté culturelle et le droit de manifester des orientations culturelles aussi longtemps qu'elles ne portent pas atteinte aux droits des autres. Redistribution par l'Etat des statuts sociaux, cette politique opère en faveur de la liberté de chaque individu d'échapper à tout conformisme social ou encore à tout ostracisme et discrimination en raison de particularités culturelles. En ce sens, elle souligne la volonté des élites fédérales de consolider l'allégeance à l'Etat central et de réduire les demandes nationalitaires ou ethniques. Elle joue l'individu contre la communauté.

Le multiculturalisme s'est effectivement révélé extrêmement efficace pour annuler toute contestation ethnique immigrée sérieuse. Il ne crée aucun droit collectif au maintien d'une culture particulière immigrée et s'adresse essentiellement à des individus. Ainsi, l'article 27 de la Charte des droits de 1982 garantit la diversité multiculturelle au Canada au point d'en faire une clause interprétative des droits individuels selon laquelle la préservation et la promotion de l'héritage multiculturel des Canadiens ne doivent pas s'opposer à l'exercice des droits individuels. Et si obligation est faite d'assurer, par exemple, une égalité de statut public des religions<sup>10</sup> ou encore le droit à un enseignement dans des langues non officielles, l'article 27 de la Charte n'annule pas la préséance des deux langues officielles, l'anglais et le français, ni le statut protégé des religions catholique et protestante. Il implique plutôt le financement public d'écoles privées ethniques dispensant leur enseignement dans une langue ancestrale et dans l'une des deux langues officielles. Aussi, l'objection qui veut que l'institutionnalisation étatique du respect des différences culturelles aboutisse à l'existence de communautés séparées et autoritaires empiétant sur les droits des individus, est-elle fautive dans le cas canadien. Les minorités immigrées ne disposent d'aucune institution assurant une réelle fermeture communautaire (école, tribunaux, institutions économiques formalisées). Tout responsable ou membre d'une institution ethnique doit, comme individu, respecter les préceptes de la Charte canadienne des droits et des libertés, et tout dirigeant d'une institution ethnique financée par l'Etat fédéral doit être élu. Des abus peuvent certes se produire mais en quoi les différencier d'abus similaires survenant au sein d'autres organisations de la société civile ?

---

8. A partir de 1995, le fonctionnement institutionnel des ONG ethniques ne sera plus subventionné et ne seront plus financées par le gouvernement que des activités de ces organisations.

9. Ces langues dénommées ancestrales sont dites indispensables à la vitalité des cultures immigrées et au maintien de la filiation des secondes générations avec les cultures de leurs ascendants.

10. Autorisation du port du turban par des membres de la Gendarmerie Royale de religion sikh ou du foulard par des élèves de confession musulmane ; annulation, en Ontario, de la fermeture obligatoire des commerces le dimanche, dite " contrevirer à la liberté de conscience et de religion " ; abolition de la réglementation permettant des exercices religieux dans les écoles publiques.

Pour les immigrants et leurs descendants, le multiculturalisme a des effets que la plupart des sociologues canadiens jugent positifs. La hiérarchie entre les immigrants, les Canadiens anglais et les Canadiens français est devenue un enjeu de luttes politiques à la faveur desquelles les immigrants et leurs descendants sont désormais intégrés à la vie publique et constituent une force politique avec laquelle compter, notamment dans les provinces canadiennes-anglaises où ils représentent une proportion importante de la population. Les relations entre des individus d'histoires et d'orientations culturelles diverses sont pacifiques comparativement à d'autres sociétés d'immigration. Les flux migratoires, importants depuis les années soixante, n'ont donné lieu qu'à de rares épisodes de violence urbaine et on n'a enregistré aucune montée significative de la xénophobie ou de mouvements d'extrême droite. Dans un sondage de 1997 à l'échelle du pays<sup>11</sup>, 75 % des personnes interrogées considéraient que les "relations entre les différents groupes ethniques existant au Canada étaient bonnes" (comparativement à 58 % aux Etats-Unis et 51 % en France). Néanmoins, le racisme et l'ethnicisme demeurent actifs selon les enquêtes auprès d'immigrants.

La forte allégeance des immigrants et de leurs descendants à l'Etat montre que la valorisation d'une double appartenance ne génère ni l'indifférence à l'égard de la vie publique ni le retrait au sein de communautés. Les immigrants provenant du Tiers monde sont particulièrement attachés au multiculturalisme comme politique anti-discriminatoire car cette politique, sans les éliminer, délégitime les discriminations raciales et ethniques, et facilite la mobilité des plus scolarisés au sein des grandes entreprises et de la fonction publique. Les immigrants se disent aussi attachés à une politique promouvant leur reconnaissance comme membres à part entière de la société et de l'Etat canadiens et leur donnant un droit de cité, une représentation et une visibilité plus grande au sein des institutions publiques<sup>12</sup>. Par contre, ils montrent un moindre intérêt à son rôle de support de la vie communautaire si ce n'est pour le caractère symbolique de son respect des orientations culturelles et religieuses personnelles et de différences qu'ils ne veulent pas voir handicaper leur promotion socio-économique (*ibid.*). De fait, ils sont affiliés en très faible proportion à ces organisations (moins de 10 %). Aussi la critique du multiculturalisme comme facteur d'ethnicisation des relations sociales et des rapports de pouvoir ne recueille-t-elle que peu leur adhésion<sup>13</sup> et ils y voient plutôt une tentative de remise en cause de l'égalité de leurs droits.

Le multiculturalisme soutient la formation d'élites bureaucratiques ethniques qui dépendent de l'Etat et dont les contestations sont immédiatement canalisées vers les instances publiques. Il est d'autant plus efficace que les élites économiques qui participaient de la fermeture des communautés immigrées durant les années 1880-1960 ont perdu leur influence sous l'effet de la mobilité sociale de leurs membres, des mutations de la structure de l'emploi requérant une plus haute qualification de la main-d'œuvre, de la connaissance accrue qu'ont les immigrants d'une langue officielle ainsi que de l'acculturation à l'Occident des émigrés dans leur pays d'origine depuis les années 1970. Par contre, le multiculturalisme comme politique antinationalitaire a échoué. Alors que la promotion de l'égalité des droits des immigrants ne met nullement en cause le statut de l'Etat central, la répartition des pouvoirs et le système

---

11. Angus Reid, *Canada and the World : An International Perspective on Canada and Canadians*, Toronto, Angus Reid, 1997.

12. Denise Helly, Nicolas van Schendel, *Appartenir. Citoyenneté, nation, société civile*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.

13. Quelque 10 % des immigrants et de leurs descendants la soutiendraient, bien que les attaques de Neil Bissoondath, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin, 1994, dans ce champ aient été très publicisées.

politique, les contestations autochtones et surtout franco-qubécoises questionnent, par contre, la structure même du pouvoir central. Le courant souverainiste québécois manifeste une opposition ferme au multiculturalisme depuis sa création ; il conteste l'abaissement de la culture et de l'histoire franco-qubécoises au rang de culture et d'histoire parmi d'autres. Son influence a crû régulièrement durant les années 1970-1980 et 35 % environ de l'électorat de la province se dit actuellement favorable à une sécession. En ce sens, la lutte antisouverainiste du multiculturalisme n'a pas atteint son but. Sa tentative d'amenuiser le nationalisme autonomiste des Québécois francophones fédéralistes et sa conception d'une citoyenneté médiatisée par le respect d'une particularité historico-culturelle des individus québécois ont elles aussi échoué. Les fédéralistes du Québec sont quasi unanimes à demander une nouvelle forme de fédéralisme, a-symétrique, au nom de l'existence d'une nation culturelle francophone territorialisée au Québec et exigeant plus de pouvoirs pour assurer la reproduction de ses institutions, son développement économique et la prédominance de l'usage du français.

Pourtant, le multiculturalisme fait partie intégrante d'une dynamique qui, depuis près de vingt ans, déstabilise les demandes nationalitaires et participe de la judiciarisation des relations sociales et politiques. Par son insistance sur le respect concomitant des libertés fondamentales individuelles et de la pluralité culturelle, il rend manifeste l'esprit de la Charte qui place le droit avant la souveraineté populaire comme principe fondamental et fondateur des relations entre Canadiens. Il contribue à la délégitimation du législatif comme instance de décision et à la critique de toute assemblée nationale susceptible, en représentant les intérêts d'une majorité culturelle, de dénier les intérêts et la liberté culturelle d'individus ou de groupes minoritaires. La dynamique du multiculturalisme corrode les contestations souverainistes québécoises lorsqu'elles sont avancées au nom de la culture et de l'histoire particulières des descendants de colons français, tout comme elle corrode les demandes de respect des droits coutumiers par des groupes autochtones. Mais elle exerce aussi des effets déstabilisants sur l'Etat central. Elle encourage une conception de la citoyenneté comme détention de droits sans aucune obligation, conception que ne peuvent que favoriser l'influence du néo-libéralisme, la globalisation économique, la réduction de l'Etat-providence, la montée des inégalités sociales et la différenciation culturelle croissante de la société canadienne, comme d'autres sociétés.

C'est pourquoi la politique du multiculturalisme a été fortement contestée par certains secteurs de la société à partir des années 1980 comme facteur de fragmentation sociale et réenvisagée par les autorités fédérales comme facteur, parmi d'autres, d'une nouvelle cohésion sociale à créer.

## **LA “ COHESION SOCIALE ”**

Depuis le milieu des années 1980, des critiques de droite (Parti de la Réforme, Parti Conservateur) condamnent le multiculturalisme comme une source supplémentaire de clivages dans un pays déjà affligé par des conflits sérieux avec des minorités démographiquement et politiquement importantes. Elles avancent que le Canada ne peut se permettre de décupler les identités à l'infini. Selon elles, le pays est une société fragmentée, en voie de marginalisation économique, sous influence culturelle américaine et, faute d'une communauté d'histoire nationale, sans idéologie homogénéisante permettant de faire face à ses multiples défis. Le Canada serait une société fragile que le multiculturalisme ne fait que rendre moins apte à s'unifier et à s'identifier comme société nationale. Ces critiques semblent correspondre à l'idée d'une “ adaptation culturelle minimale ” des immigrants à la société canadienne dans une fraction de l'opinion publique :

*Une partie des Canadiens pense que le Multiculturalisme exige trop d'ajustements par les Canadiens eux-mêmes et trop peu par les immigrants. Ils croient que ceux-ci devraient être rendus plus responsables de leur adaptation à la société d'accueil. C'est presque comme si la canadienité était sous-évaluée, comme si nous n'étions pas fiers de notre société et de ce qu'elle offre*<sup>14</sup> (traduit par l'auteur).

Des consultations réalisées par une commission gouvernementale auprès de plus de 400 000 personnes montrent une reconnaissance et une valorisation de la diversité culturelle mais aussi une volonté de voir définie une identité canadienne globale ne mettant plus l'accent sur la promotion des multiples origines culturelles<sup>15</sup>. Le rapport de la même Commission précise que le multiculturalisme affaiblit les symboles nationaux canadiens et suggère au gouvernement de poursuivre une politique de promotion des institutions et des symboles nationaux et d'éviter de contribuer à l'amointrissement de l'unité nationale et du sens d'appartenance des Canadiens à leur société. Le président de la commission, Keith Spicer, décrit le multiculturalisme en ces termes :

*Une anthologie de la terreur : Balkanisation, politiciens ethniques siphonnant des fonds publics pour leur propre maintien, mentalité de ghetto, déstabilisation du Québec conduisant à la sécession, manque de respect par les immigrants des institutions et de la culture canadiennes, dévaluation de l'idée même d'une nationalité commune*<sup>16</sup>.

Les commissaires en concluent que l'Etat fédéral ne devrait financer que les services d'information aux nouveaux arrivants, la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité, et que l'objectif du multiculturalisme devrait être d'inclure tous les Canadiens au sein d'un même courant (*mainstream*) tout en encourageant le respect de la diversité<sup>17</sup>. Cette position veut ôter toute légitimité aux programmes favorisant les formes culturelles institutionnalisées du pluralisme et fait appel à la notion d'un courant culturel majoritaire au Canada, aucunement défini, sans doute anglo-britannique<sup>18</sup>.

En dépit de pressions de sa base allant dans ce sens, le Parti Conservateur au pouvoir de 1987 à 1993, n'a pas aboli le multiculturalisme. Mais, en 1991, il a fondé le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté<sup>19</sup>, expliquant cette fusion en ces termes : "le multiculturalisme puisque les Canadiens ont des origines et des antécédents culturels divers, et la citoyenneté parce qu'ils sont unis par des valeurs partagées et par un attachement commun au Canada". Une vocation du multiculturalisme se trouva remise de l'avant avec insistance : créer un sens d'appartenance à la société canadienne et assurer le développement d'une identité canadienne, car :

14. Economic Council of Canada, *New faces in the Crowd : Economic and Social Impacts of Immigration*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1991.

15. Citizens' Forum on Canada's Future, *Report to the people and government of Canada* (Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, *Rapport à la population et au gouvernement du Canada*), Ottawa, The Forum, 1991, p. 128.

16. Keith Spicer, "Ottawa Should Stop Money for Multiculturalism", *The Montreal Gazette*, 9 mars 1989.

17. Citizen's Forum on Canada's future, *op. cit.*, p. 129.

18. Yasmeen Abu-Laban, Daiva K. Stasiulis, "Ethnic Pluralism under Siege : Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism", *Canadian Public Policy*, XVIII (4), 1992, p. 371.

19. Le budget du ministère s'élève à 26 600 000 \$, soit 1 \$ par habitant. Les programmes de la citoyenneté incluent le traitement des demandes de naturalisation et de diffusion d'informations sur l'histoire, la géographie et le gouvernement canadiens auprès d'immigrants, l'éducation aux droits et libertés et l'alphabétisation.



*Le multiculturalisme est le complément de nombreux autres aspects fondamentaux de la nationalité canadienne (institutions politiques, sens de la collectivité, Charte canadienne des droits et libertés) et n'a rien d'une frivolité. Il permet de s'assurer que les nouveaux arrivés développent un sens d'appartenance au pays qui les accueille. Nous devons mieux expliquer le sens de cette politique afin de démontrer qu'elle ne vise pas à créer des ghettos linguistiques et culturels, mais bien à favoriser l'expression de valeurs communes au sein d'une société pluraliste<sup>20</sup>.*

Le multiculturalisme offre de plus, est-il dit :

- une utilité sociale car “ diverses sociétés ont essayé plusieurs façons de composer avec la diversité, y compris l'assimilation (conformité à la majorité) et l'intégration (participation égale à une société commune), [...] mais le modèle d'intégration adopté par le gouvernement du Canada [...] est plus efficace que ces modèles ” ;

- une utilité culturelle car l'innovation et la variété culturelle et artistique enrichissent l'héritage culturel canadien de modes de pensée et permettent l'apparition de techniques nouvelles ;

- une utilité économique car la diversité des liens entre les immigrés et leur pays d'origine rend le Canada plus concurrentiel sur le marché mondial ;

- une utilité internationale car le multiculturalisme rehausse la réputation et l'influence du Canada dans le monde et facilite ses relations avec les pays du Tiers monde<sup>21</sup>.

Cette réactivation de la vocation de complément à la constitution d'une identité nationale est devenue encore plus explicite avec la création en 1993 d'un ministère du Patrimoine Canadien qui gère d'autres aspects de la pluralité culturelle canadienne et comprend les directions des *Arts et patrimoine*, de l'*Identité canadienne* (comprenant les programmes du cérémonial et de la promotion des symboles nationaux, des deux langues officielles, des études canadiennes à l'étranger, de la citoyenneté et des droits de la personne, du multiculturalisme, des partenariats communautaires et du sport amateur) et du *Développement culturel* (regroupant des interventions en faveur des industries culturelles canadiennes : film, vidéo, radiodiffusion et édition de livres).

Le Parti Libéral, revenu au pouvoir en 1993, maintient les mêmes objectifs et la même organisation mais, fait nouveau, à l'égal d'autres gouvernements occidentaux, il parle de cohésion sociale, de citoyenneté responsable et de la nécessité de voir les individus acquérir une autonomie d'action par rapport à l'Etat, s'impliquer dans la vie collective et développer un sens du vivre ensemble, si ce n'est un sens d'appartenance à leur société<sup>22</sup>. Il veut désormais promouvoir de nouvelles valeurs communes, la responsabilité et la participation civiques, afin d'ancrer une identité commune et une loyauté au Canada de tous les résidents<sup>23</sup>. Son discours s'alimente à des questions soulevées par la montée des inégalités et de la

---

20. Government of Canada, ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, *Inspirer un sentiment d'appartenance*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1993.

21. Government of Canada, ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, *Le point sur le Multiculturalisme*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991, 40 p.

22. Denise Helly, “ Une injonction : appartenir et participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen ”, *Lien social et politiques*, 41, 1999, p. 35-46.

23. Government of Canada, ministère du Patrimoine canadien, *Multiculturalisme. Respect, égalité, diversité*, Ottawa, Patrimoine canadien, 1997.

pauvreté : comment mobiliser les citoyens en faveur des transformations structurelles économiques, sociales et culturelles en cours, en une période de recul de légitimité de l'idéologie égalitariste et de son incarnation, l'Etat-providence, et alors que le désintérêt à l'égard de la vie politique va croissant ? Comment développer la notion de responsabilité sociale et d'appartenance collective afin que les citoyens, plutôt que de se concevoir comme de simples consommateurs et demandeurs de droits et de services gouvernementaux, acquièrent la conscience d'être liés par des devoirs et obligations<sup>24</sup> ?

Dans ce contexte, le multiculturalisme apparaît un adjuvant dans la recherche de nouvelles formes de mobilisation des citoyens. Le constat négatif des conséquences sociales des inégalités et de la différenciation culturelle qui s'accroît et la crainte d'une absence de lien social et d'unité entre les Canadiens et d'une fragmentation infinie de la société civile portent ainsi l'Etat, depuis le début des années 1990, à contrebalancer son discours sur les droits individuels par un nouveau discours sur la nécessité de créer des lieux de sociabilité et de renforcer le sens de la responsabilité sociale chez les citoyens. Face à l'éclatement de la société que leur retrait des programmes sociaux accélère, les autorités tentent de réactiver la société civile et ses organisations et de les transformer en autant d'instances de gestion du social déficient et d'interlocuteurs de l'Etat. Elles semblent vouloir remplacer leur vision normative de citoyens consommateurs de droits par celle de citoyens responsables développant leur sens d'appartenance à la collectivité canadienne à travers la formation et l'action d'ONG subventionnées par l'Etat pour résoudre des problèmes sociaux locaux ou créer des espaces de rencontre insufflant un sens du vivre ensemble. Cette recherche d'interlocuteurs médiateurs peut tout autant s'avérer un mode de contrôle social étatique que susciter la formation de mouvements contestataires.

La tentative que constitua le multiculturalisme durant les années 1970-1980 put réussir en raison d'un contexte économique favorable, d'une mobilité sociale élargie et d'une forte présence de l'Etat-providence. Dans le contexte actuel, l'enjeu de la différenciation culturelle de la société civile et de ses implications sociales et politiques se pose à une échelle autrement plus vaste qu'il y a trente ans et le multiculturalisme depuis les années quatre-vingt perd de son intérêt sur la scène politique canadienne.

---

24. Denise Helly, " Pourquoi lier mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme ", in Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000.